

Démarche : Création d'un fonds de dotation (national)

Organisme : Bureau des associations et fondations - pôle conseil

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Le fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général

Seules les personnes fondatrices ou mandatées par elles peuvent procéder à cette déclaration.

Rappel

Ce formulaire de création d'un fonds de dotation n'a pas pour objet de fournir un identifiant au répertoire national des fondations et fonds de dotation (RNF) aux structures déjà existantes. Ce formulaire n'est à utiliser que pour la création d'un nouveau fonds de dotation.

Service instructeur

Le service instructeur de votre demande correspond au département dans lequel vous définirez l'adresse du siège social de votre fonds de dotation.

Identification de la structure

Type de structure

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Fonds de dotation

Déclarant

Qualité du déclarant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Fondateur

☐ Personne mandatée par le fondateur

Création d'un fonds de dotation (national)

Etes-vous un avocat ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Le mandat

Pièce à déposer si la déclaration n'est pas réalisée par l'un des fondateurs.
A défaut, la déclaration sera rejetée.

Pièce justificative de l'identité du mandataire

Numéro de téléphone du déclarant

Nous vous invitons à renseigner ce numéro de téléphone qui permettra à l'administration de vous joindre plus facilement pour compléter ou modifier votre dossier en cas de difficulté.

A défaut, les demandes de l'administration seront transmises sur la boîte mail rattachée à votre compte "démarches simplifiées".

Statuts du fonds de dotation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce à déposer : statuts proposés

(Au format pdf)

Avant de déposer vos statuts, je vous invite à consulter le clausier de la direction des affaires juridiques de Bercy fixant les bonnes pratiques en terme de rédaction statutaire.

Les statuts doivent être datés et signés par les fondateurs.

Informations générales

Titre du fonds de dotation

Ce titre sera repris dans le récépissé de création et deviendra le nom d'usage de votre fonds de dotation. Il doit être strictement identique à celui contenu dans les statuts. Il sera le titre du fonds de dotation inscrit au registre national.

Adresse du siège social du fonds de dotation

Commencez par la saisie du numéro, puis du nom de la rue/boulevard/square. Un menu déroulant va s'afficher avec les options possibles.

Choisissez parmi ces options et cliquez sur l'adresse vous concernant.

Le choix de l'adresse depuis le menu déroulant est impératif.

Cette adresse doit obligatoirement être située en France.

Département du siège de votre structure

Ce département doit correspondre au siège social de votre structure.

Création d'un fonds de dotation (national)

Courriel du fonds de dotation

Nous vous recommandons l'utilisation d'adresse non nominative et consultable par les administrateurs du fonds de dotation.

Numéro de téléphone du fonds de dotation

Nous vous recommandons l'indication d'un téléphone utilisé par les personnes en charge de l'administration du fonds.

Date de clôture du premier exercice comptable

La durée du premier exercice comptable ne peut dépasser 24 mois.

Durée d'existence du fonds de dotation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Durée déterminée

☐ Durée indéterminée

Date du terme

Votre fonds de dotation est créé pour une durée déterminée, veuillez inscrire la date du terme prévue par les statuts.

Objet social du fonds de dotation

Explication

L'objet social et les moyens d'action contenus dans les statuts doivent permettre de s'assurer que les activités exercées ou financées par le fonds de dotation sont d'intérêt général.

L'objet statutaire doit être suffisamment précis pour permettre de comprendre clairement ce projet. Il ne saurait être d'un intérêt manifestement privé, ni consister en une simple reprise du texte de la loi.

Objet du fonds de dotation

Cette définition de l'objet sera reprise dans le récépissé de création. Elle doit être identique à l'objet mentionné dans les statuts.

Caractère(s) d'intérêt général, au sens de la loi, poursuivi(s) par votre fonds de dotation

Ces notions sont précisément définies par la doctrine fiscale. Ces caractères seront notamment appréciés au regard des critères de l'administration fiscale.

Ces caractères doivent être cohérents avec l'objet social.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Éducatif

☐ Scientifique

☐ Social

Création d'un fonds de dotation (national)

- ☐ Humanitaire
- ☐ Sportif
- ☐ Familial
- ☐ Culturel
- ☐ Mise en valeur du patrimoine artistique
- ☐ Défense de l'environnement naturel
- ☐ Diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises

Modalités d'action du fonds de dotation

Nature de la dotation

La dotation d'un fonds de dotation est par principe non consommable, à défaut de mention contraire. Si vous souhaitez que cette dotation puisse être consommée, cette consommabilité doit être précisée explicitement dans les statuts. Une dotation partiellement consommable est considérée comme "consommable".

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Consommable
- ☐ Non consommable

Actions du fonds de dotation

Les fonds de dotation redistributeurs financent des missions d'intérêt général réalisées par d'autres organismes sans but lucratif.

Les fonds de dotation opérationnels assurent directement la mission d'intérêt général.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Redistributeur
- ☐ Opérationnel
- ☐ Mixte

Actions à l'international

Si votre fonds prévoit de réaliser des actions à l'international ou de financer des organismes dont le siège social n'est pas en France, vous devez cocher "oui".

Pour développer ces actions à l'international, le fonds de dotation doit satisfaire aux trois conditions cumulatives suivantes :

- définir et maîtriser le programme à partir de la France ;
- financer directement les actions entreprises ;
- être en mesure de justifier des dépenses exposées pour réaliser les œuvres d'intérêt général.

Si le fonds de dotation finance des organismes à l'étranger pour mettre en place ses actions d'intérêt général, le fonds de dotation devra pouvoir produire tout document justifiant :

- des objectifs à atteindre par la structure locale partenaire ;
- des modalités de mise en œuvre et de contrôle des actions que le fonds de dotation a définies ;
- des règles de reddition de comptes et de justification des dépenses réalisées (communication des livres comptables, du compte de résultat relatif au programme bénéficiant du transfert des fonds, etc.) ;
- de l'acceptation par la structure locale partenaire des contrôles diligentés à l'initiative du fonds de dotation.

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Personnes chargées de l'administration du fonds de dotation

Personnes chargées de l'administration du fonds de dotation

Date d'entrée dans l'administration

Par convention, la date retenue sera celle de la première réunion des fondateurs du fonds ou de la première réunion du conseil d'administration du fonds.

Prénom

Nom

Date de naissance

Adresse de domiciliation

Commencer à taper votre adresse et sélectionner l'adresse proposée.

Pays de résidence

Nationalité

Pièce justificative de l'identité

Profession

Fondateur

Sont qualifiés de fondateurs les personnes physiques qui sont à l'initiative de la création de la structure. Le représentant d'une personne morale n'est pas un fondateur.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Création d'un fonds de dotation (national)

Qualité de la personne déclarée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Membre du conseil d'administration

☐ Personne exerçant des fonctions de direction

Fonction au sein de l'administration du fonds

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Président

☐ Vice président

☐ Trésorier

☐ Secrétaire

☐ Administrateur

Date d'entrée dans l'administration

Par convention, la date retenue sera celle de la première réunion des fondateurs du fonds ou de la première réunion du conseil d'administration du fonds.

Prénom

Nom

Date de naissance

Adresse de domiciliation

Commencer à taper votre adresse et sélectionner l'adresse proposée.

Pays de résidence

Nationalité

Création d'un fonds de dotation (national)

Pièce justificative de l'identité

Profession

Fondateur

Sont qualifiés de fondateurs les personnes physiques qui sont à l'initiative de la création de la structure. Le représentant d'une personne morale n'est pas un fondateur.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Qualité de la personne déclarée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Membre du conseil d'administration

☐ Personne exerçant des fonctions de direction

Fonction au sein de l'administration du fonds

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Président

☐ Vice président

☐ Trésorier

☐ Secrétaire

☐ Administrateur

Date d'entrée dans l'administration

Par convention, la date retenue sera celle de la première réunion des fondateurs du fonds ou de la première réunion du conseil d'administration du fonds.

Prénom

Nom

Date de naissance

Création d'un fonds de dotation (national)

Adresse de domiciliation

Commencer à taper votre adresse et sélectionner l'adresse proposée.

Pays de résidence

Nationalité

Pièce justificative de l'identité

Profession

Fondateur

Sont qualifiés de fondateurs les personnes physiques qui sont à l'initiative de la création de la structure. Le représentant d'une personne morale n'est pas un fondateur.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Qualité de la personne déclarée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Membre du conseil d'administration

☐ Personne exerçant des fonctions de direction

Fonction au sein de l'administration du fonds

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Président

☐ Vice président

☐ Trésorier

☐ Secrétaire

☐ Administrateur

Établissements bancaires du fonds de dotation

Etablissements bancaires

Nom de l'établissement bancaire

Adresse de l'établissement bancaire

Courriel de l'établissement bancaire

Numéro de téléphone de l'établissement bancaire

Nom de l'établissement bancaire

Adresse de l'établissement bancaire

Courriel de l'établissement bancaire

Numéro de téléphone de l'établissement bancaire

Nom de l'établissement bancaire

Adresse de l'établissement bancaire

Courriel de l'établissement bancaire

Numéro de téléphone de l'établissement bancaire

Demande de publication au journal officiel (JOAFE)

Modalités de la publication au journal officiel

La publication au journal officiel est prise en charge automatiquement à compter de

Création d'un fonds de dotation (national)
l'acceptation de votre dossier par la préfecture. Il n'est donc plus nécessaire de transmettre un CERFA aux services du journal officiel.